



# Vivre... tous ensemble

POLITIQUE VISANT LES FAMILLES, LES AÎNÉS  
ET LES PERSONNES HANDICAPÉES



Terrebonne

*Une histoire de vie*





## Table des matières

Pour aller plus loin ensemble .....	2
Rappel de la démarche .....	3
Mot du maire .....	5
Mot de la présidente de la Commission .....	5
Définitions .....	6
Famille .....	6
Aînés .....	6
Personnes handicapées .....	7
Compétences de la Ville de Terrebonne .....	7
Terrebonne en bref .....	8
Une ville en croissance .....	8
Un territoire diversifié .....	8
Les familles de Terrebonne .....	8
Les aînés de Terrebonne .....	9
Les personnes handicapées de Terrebonne .....	9
Tendances .....	10
Pour les familles .....	10
Pour les aînés .....	11
Pour les personnes handicapées .....	11
Actions en place .....	12
Vision .....	14
But de la politique .....	14
Valeurs .....	14
Domaines d'intervention .....	15
Accessibilité .....	16
Communications et information .....	17
Mobilité (transport et déplacements) .....	18
Sécurité .....	18
Habitation et milieu de vie .....	19
Engagement citoyen et participation sociale .....	20
Développement et épanouissement des personnes .....	21
Conclusion .....	23
Membres de la Commission .....	24
Remerciements .....	25

## Pour aller plus loin ensemble...

Au cours de la dernière décennie, la Ville de Terrebonne a su relever les défis imposés par la réorganisation municipale. Poursuivant toujours l'objectif d'assurer une meilleure qualité de vie pour les citoyennes et les citoyens aux besoins variés, la Ville dispose, depuis plusieurs années déjà, de politiques et de plans présentant les orientations et les actions de l'administration municipale dans divers domaines : *Politique environnementale, Politique du sport et de l'activité physique, Politique de l'eau, Politique de l'arbre, Politique culturelle, etc.*

C'est ainsi qu'en 2005, la Ville de Terrebonne adoptait sa politique familiale *Grandir ensemble*. La même année, l'administration municipale se conformait à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et met en œuvre depuis, chaque année, son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*.

En décembre 2010, la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine déposait une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre d'une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) menant à l'élaboration d'un plan d'action visant les aînés. En parallèle avec ce projet, il a semblé opportun de faire le bilan et la mise à jour de la politique familiale datant de 2005. Les réflexions entourant la planification de ces deux démarches a mis en évidence que les mesures éventuellement applicables pour les uns pouvaient servir les autres. Il a, par conséquent, été décidé de regrouper ces deux politiques en une seule tout en y intégrant la notion d'accessibilité destinée aux personnes handicapées. Cette façon de faire constitue une première au Québec, confirmant le désir d'innovation constant de la Ville de Terrebonne.

La présente politique intègre donc les trois groupes de citoyens que sont les familles, les aînés et les personnes handicapées, mais les plans d'action seront distincts de façon à s'assurer que chaque groupe fasse l'objet de mesures qui lui sont destinées.

La politique *Vivre... tous ensemble* est le fruit de plus d'un an de travaux, notamment une vaste consultation auprès d'environ 1 000 citoyens. La présente politique ainsi que les orientations et les objectifs qu'elle présente en sont le résultat.

## Rappel de la démarche

Décembre 2010

Dépôt de la demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre d'une démarche

Municipalité amie des aînés (MADA) par la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine.

Août 2011

Recommandation au comité exécutif de la Ville, par la Commission, d'intégrer les volets familles et accessibilité pour les personnes handicapées dans la politique, étant donné que plusieurs mesures touchent les trois groupes.

Février 2012

Recrutement de consultantes spécialisées pour l'élaboration de la politique et des plans d'actions.

Juin 2012

Dépôt d'un document présentant les fondements conceptuels de la politique, issus d'une vaste revue de littérature.

Consultations d'intervenants régionaux, supralocaux et municipaux détenant une connaissance approfondie de la réalité et des enjeux touchant les familles, les aînés ou les personnes handicapées.

Août à

octobre 2012

Consultation auprès des familles, des aînés et des personnes handicapées, résidents de Terrebonne, à l'aide d'un questionnaire individuel rempli en personne ou sur le site Web de la Ville.

Octobre et novembre 2012

Tenue d'une consultation auprès des organismes s'adressant aux familles, aux aînés ou aux personnes handicapées, et auprès de la population dans chacun des secteurs de la ville. Consultation des directions de services municipaux.

Décembre 2012

Dépôt d'un portrait exhaustif et d'un rapport de consultation

Avril 2013

Forum de consultation finale sur les orientations et les objectifs de la politique.

Juin 2013

Lancement de la politique





## Mot du maire et de la présidente de la Commission

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Félicitations! Le document que vous tenez entre vos mains est le fruit de votre collaboration de tous les instants. Le fruit aussi, de votre désir de participer activement à notre vie démocratique et communautaire.



Grâce à vous, nous avons l'honneur de présenter une politique groupée portant à la fois sur les familles, les aînés et les personnes handicapées. Une politique donc, qui se veut inclusive, juste et équitable.

Les visions que nous partageons ici sont en réponse aux préoccupations que vous nous avez transmises tout au long des consultations réalisées. À ce chapitre, nous tenons à vous remercier, car sans votre apport, ce document ne serait pas si complet.

La prochaine étape qui suivra sera le plan d'action qui viendra, une fois de plus, formaliser nos engagements à l'endroit du milieu de vie.

Mais d'ici là et pour faire écho à tout ce travail collectif, nous joignons nos voix pour vous remercier du fond du cœur de votre soutien. Il fait bon de bâtir une ville où nous savons que nous pouvons compter sur notre population pour le faire avec nous!

Recevez nos sincères salutations,

**Jean-Marc Robitaille**  
Maire de Terrebonne

**Marie-Claude Lamarche**  
Présidente de la Commission de la famille, des affaires sociales,  
de l'action communautaire et de la condition féminine

# Définitions

## Famille

La famille est définie comme la cellule de base de notre société et le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus. Dans cette relation, le groupe parent(s)-enfant(s) est uni par des liens multiples et variés, pour se soutenir moralement et matériellement.

Dans notre société, la famille se présente sous différents modèles, notamment le modèle traditionnel père, mère et enfant(s), les familles homoparentales, les familles monoparentales, les familles recomposées et les familles d'accueil. Quand on parle de famille, on englobe la totalité de ces réalités qui comptent sur la présence d'au moins deux générations ou qui comprennent au moins deux personnes qui entretiennent entre elles un lien d'autorité parentale.

## Aînés

Il n'existe pas de définition faisant consensus quant à ce qu'est un aîné. À partir de quand une personne est-elle considérée (ou se considère-t-elle) comme une personne aînée? Être un aîné se définit-il par l'âge, par un état d'esprit, par la condition physique ou par une étape de la vie?

Il est évidemment impossible de répondre à ces questions, mais il n'en demeure pas moins que la nécessité liée à la politique oblige à faire un choix. C'est donc l'âge de 65 ans qui sera retenu aux fins de la présente démarche, tout en gardant à l'esprit toutes les nuances relatives à cette définition d'un aîné et éventuellement à se montrer souple dans les mesures mises en place et à leur accessibilité.



## Personnes handicapées

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., chapitre E-20.1) définit ainsi ce qu'est une personne handicapée : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Le handicap peut toucher tous les groupes de la population, sans distinction de sexe ou d'âge, bien que la prévalence des incapacités augmente avec l'âge.

## Compétences de la Ville de Terrebonne

La municipalité constitue l'intervenant gouvernemental le plus proche du citoyen. De ce fait, ses actions ont un impact direct sur la qualité de vie au quotidien de sa population. De façon plus précise, la Ville de Terrebonne partage, de concert avec les instances gouvernementales supra-locales, régionales et provinciales, les responsabilités dans les champs de compétence suivants :

- l'habitation;
- le réseau routier local;
- la sécurité publique;
- la sécurité incendie;
- l'eau potable;
- l'assainissement des eaux;
- les matières résiduelles;
- les loisirs et la culture;
- les parcs et les espaces verts;
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Le transport en commun est un dossier de responsabilité partagée avec la MRC Les Moulins.

Les autres domaines tels que la santé et les services sociaux, la solidarité sociale (emploi et formation) et l'éducation relèvent d'autres instances gouvernementales. Le fait qu'elle n'ait pas à agir à titre de maître d'œuvre dans ces dossiers n'empêche cependant pas la Ville de Terrebonne d'y collaborer.

# Terrebonne en bref

## Une ville en croissance

- Lors du Recensement 2011 de Statistique Canada, Terrebonne comptait 106 322 résidents, ce qui la place parmi les dix plus grandes villes du Québec.
- La croissance démographique a été de 12,3 %, de 2006 à 2011, comparativement à 4,7 % pour l'ensemble du Québec.
- De 2005 à 2011, près de 7 000 logements ont été créés. Ils sont majoritairement situés dans les secteurs de La Plaine, de Lachenaie et de Terrebonne-Ouest.
- Le projet Urbanova prévoit, dans les prochaines décennies, le développement d'une zone résidentielle d'importance (environ 17 000 logements) reliant les secteurs de Terrebonne-Ouest et de Terrebonne-Centre.

## Un territoire diversifié

- La Ville de Terrebonne s'étend sur plus de 155 km<sup>2</sup> et compte quatre secteurs : Terrebonne-Centre, Terrebonne-Ouest, La Plaine et Lachenaie.
- Le territoire répond aux vocations résidentielles, commerciales, industrielles et agricoles.
- Une vaste gamme de services publics est disponible sur le territoire de la ville :
  - o éducation primaire, secondaire, collégiale et universitaire;
  - o soins de santé : hôpital, CLSC, CHSLD et centre de réadaptation;
  - o commerces et industries diverses;
  - o infrastructures et services récréatifs et culturels à vocation régionale, locale et de proximité.

## Les familles de Terrebonne

- À Terrebonne, près de trois personnes sur dix sont âgées de moins de 20 ans (en comparaison de deux sur dix pour le Québec), ce qui représente près de 30 000 personnes.
- On compte plus de 20 500 familles ayant des enfants à la maison.
- On compte davantage de familles comptant trois, quatre et cinq personnes et plus que dans l'ensemble du Québec.
- Une famille avec enfants sur quatre est monoparentale. Au total, plus de 7 400 enfants vivent au sein d'une famille monoparentale.

## Les aînés de Terrebonne

- À Terrebonne, 51 % des aînés résident dans le secteur de Terrebonne-Centre.
- La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivant au sein d'une famille est de 68 %, ce qui est plus élevé que dans l'ensemble du Québec (63 %).
- Deux personnes âgées sur dix vivent seules (trois sur dix pour l'ensemble du Québec).
- Un aîné sur dix vit sous le seuil de faible revenu.
- Quatre aînés vivant seuls sur dix sont touchés par la pauvreté.
- Comme ailleurs au Québec, la proportion de personnes âgées vivant dans les ménages collectifs (résidences, CHLSD, etc.) augmente avec l'âge.
- Comme partout au Québec, les personnes âgées sont proportionnellement moins scolarisées que les générations plus jeunes.

## Les personnes handicapées de Terrebonne

- À Terrebonne comme dans l'ensemble du Québec, une personne sur dix vit avec une incapacité.
- Les femmes affichent un taux d'incapacité légèrement plus élevé que les hommes.
- Le taux d'incapacité chez les personnes actives sur le marché du travail est de 11 %.
- Le taux d'incapacité croît avec l'âge : une personne âgée de 65 à 74 ans sur trois souffre d'une incapacité. Chez les personnes âgées de 75 ans et plus, cela touche six personnes sur dix.
- L'incapacité la plus fréquente est la mobilité, suivie de l'agilité et de la douleur.
- Les incapacités les plus fréquentes chez les enfants âgés de 5 à 14 ans sont les troubles d'apprentissage, les problèmes de santé chronique et les troubles de la parole.





# Tendances

Voici, pour chacune des trois clientèles visées par la politique, quelques tendances fréquemment observées :

## Pour les familles

- Chez les familles peu nombreuses, une importance particulière serait accordée au voisinage et aux amis, élargissant ainsi le concept de « famille ».
- La hausse de l'espérance de vie pourrait voir se multiplier les familles comptant quatre générations. La solidarité intergénérationnelle sera sollicitée davantage.
- En raison de l'augmentation de la longévité, des séparations et de la baisse de fécondité, les ménages composés d'une, de deux ou de trois personnes connaîtront une croissance.
- Le phénomène de mobilité des enfants appartenant à deux familles formées par les ménages séparés de leurs parents se maintiendra.
- La tendance des femmes à vouloir être plus scolarisées pourrait se traduire par une préoccupation plus importante de la conciliation famille-travail.

Autrement dit, la famille n'a pas fini de se redéfinir et d'évoluer. Cependant, malgré les multiples formes, tailles ou compositions, la famille demeure le berceau des valeurs fondamentales des individus : amour, solidarité, identité. Au-delà des considérations strictement statistiques, la famille reste importante socialement et les mesures qui la visent favorisent l'ensemble de la communauté.

## Pour les aînés

- Les personnes issues des générations du baby-boom semblent vouloir repousser indéfiniment la vieillesse, ou du moins la redéfinir. Cette génération présente un profil culturel fort différent de celle de leurs parents, qui est appelée la « génération silencieuse ». Ils seront plus prompts à se mobiliser et à vouloir maintenir une action significative au sein de la société.
- Les baby-boomers constituent la première génération qui, étant elle-même constituée de personnes âgées, a ou aura à prendre soin ou à s'occuper d'un parent encore plus âgé.
- La hausse de l'espérance de vie et les avancées médicales contribueront à la hausse du nombre de personnes du quatrième âge.
- Ainsi, chez les aînés, quatre décennies se côtoieront, multipliant d'autant les types de soins, d'activités, de capacités ou d'incapacités.
- Les femmes arrivant à l'âge de la retraite auront davantage travaillé – et cotisé aux caisses de retraite – que les générations précédentes et jouiront, c'est à espérer, de meilleures conditions de vie.

Les tendances relatives aux aînés obligent les acteurs sociaux – et toute la population – à revoir la relation qu'ils ont avec la vieillesse et la nécessaire adaptation des approches d'intervention et des services. Les aînés seront plus nombreux et leur réalité de plus en plus variée en termes de santé, de revenus et de capacités.

## Pour les personnes handicapées

- Le nombre de personnes handicapées pourrait connaître une augmentation au cours des prochaines années. Cette hypothèse repose sur trois phénomènes :
  - o le vieillissement de la population et l'apparition croissante des incapacités liées au vieillissement;
  - o les naissances tardives, qui présentent des risques accrus de handicap chez l'enfant;
  - o des diagnostics plus hâtifs et plus précis.
- Sur le plan social, l'obligation de représentation des organismes publics de 100 employés et plus augmentera la visibilité des personnes handicapées dans les milieux de travail, ayant pour effet d'offrir une meilleure inclusion et, à long terme, une acceptation sociale plus large.
- Les succès que connaissent certaines personnalités vivant avec une incapacité ou un handicap contribuent grandement à faire tomber les tabous. Ils ouvrent ainsi la porte à toute une génération de jeunes handicapés qui voudront prendre leur place dans la société.

La place des personnes handicapées au sein de la société est beaucoup plus importante depuis les dernières décennies, mais bien du chemin reste à faire. Le défi des prochaines années, pour les organisations publiques de proximité, sera de contribuer de façon significative à la qualité de vie des personnes handicapées.

## Actions en place

Les préoccupations de la Ville de Terrebonne envers les familles, les aînés et les personnes handicapées ne sont pas nouvelles. La Politique familiale de 2005 et ses actions subséquentes, les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées ainsi que les constats posés à la suite des démarches d'implantation de la Maison des aînés ont conduit aux initiatives suivantes.

	Familles	Aînés	Personnes handicapées
Mise en place de la politique familiale en 2005			
Création de logements sociaux destinés aux familles à faible revenu			
Développement et maintien de programmes variés en loisir			
Mise en place d'un programme visant à améliorer l'accessibilité aux activités de loisir pour les clientèles les plus défavorisées			
Création de la fête de la Famille			
Adoption d'une politique de tarification familiale			
Développement d'une signature qualité-famille destinée aux organismes et aux entreprises qui favorisent les activités parents-enfants			
Implantation et promotion du Programme de couches lavables			
Gratuité dans les bibliothèques			
Aménagement de la TransTerrebonne			
Soutien aux initiatives du milieu visant les familles			
Création d'un bottin des ressources pour les familles et mise en disponibilité sur le Web			
Diversification des moyens d'inscription aux activités comme par téléphone ou par le Web			
Construction de maisons intergénérationnelles (uniplex)			
Concrétisation du projet de la Maison des aînés			
Gratuité dans les transports en commun pour les personnes âgées de 65 ans et plus			
Mise en place d'un service de transport adapté			
Gratuité aux activités récréatives offertes par la Ville aux aînés de 65 ans et plus			

Mise en place du programme PAIR  
(appel quotidien chez les personnes âgées inscrites)

Aménagement de mesures de ralentissement de la circulation

Adaptation des équipements à caractère utilitaire (ex : portes automatiques)

Développement d'un programme de prévention auprès des aînés  
en matière d'abus et de fraudes

Vérification des détecteurs de fumée par les pompiers lors de visites  
résidentielles et remise d'un dépliant sur la sécurité incendie

Abaissement des trottoirs au niveau de l'asphalte des rues

Développement et mise en place d'un plan d'action annuel  
à l'égard des personnes handicapées (depuis 2005)

Maintien et diffusion du programme de gratuité pour  
les accompagnateurs de personnes handicapées dans les activités récréatives

Service d'intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés

Installation de modules de jeux adaptés dans certains parcs

Facilitation des liaisons entre les personnes handicapées  
et les organismes du milieu

Mise à disposition d'un service d'interprétariat pour les personnes  
sourdes lors de rencontres avec les services municipaux

Développement et promotion du programme d'accès à l'égalité en emploi

Diffusion de services adaptés proposés par les bibliothèques

Construction de logements pour les personnes handicapées

Amélioration de la signalisation  
dans les corridors facilitant les déplacements

Familles

Aînés

Personnes handicapées

Ce tableau indique une partie de la vaste gamme d'initiatives déjà mises en place par la municipalité ainsi que sa vision transversale des services à offrir aux diverses clientèles. Ce constat justifie à lui seul la nécessité de développer une vision intégrée de l'intervention municipale à la fois auprès des familles, des aînés et des personnes handicapées.

## Vision

En matière de services aux familles, aux aînés et aux personnes handicapées, la Ville de Terrebonne agit comme chef de file en mettant en place les actions permettant à ses citoyens de naître, de vivre et de vieillir à Terrebonne dans une communauté inclusive et solidaire.

## But de la politique

En réponse à l'évolution démographique et au développement rapide de la collectivité, la Ville de Terrebonne, par la présente politique, s'engage à **consolider et à améliorer la qualité de vie de tous ses résidents**, peu importe leur âge, leur provenance ou leurs incapacités s'il y a lieu.

La Ville agit dans les limites des compétences qui lui sont reconnues, mais s'engage à représenter ses citoyens et ses citoyennes face aux autres instances désignées.

## Valeurs

Les valeurs sur lesquelles la Ville de Terrebonne appuie ses actions font déjà partie de sa culture d'intervention. **Leadership, concertation, ouverture, respect, équité, engagement et développement durable** constituent les principes phares qui guident la mise en place des mesures destinées aux citoyens.

De façon plus spécifique, la Ville de Terrebonne vise l'inclusion des familles, des aînés et des personnes handicapées par la mise en place d'actions adaptées à chacune des clientèles.

Cette inclusion se veut :

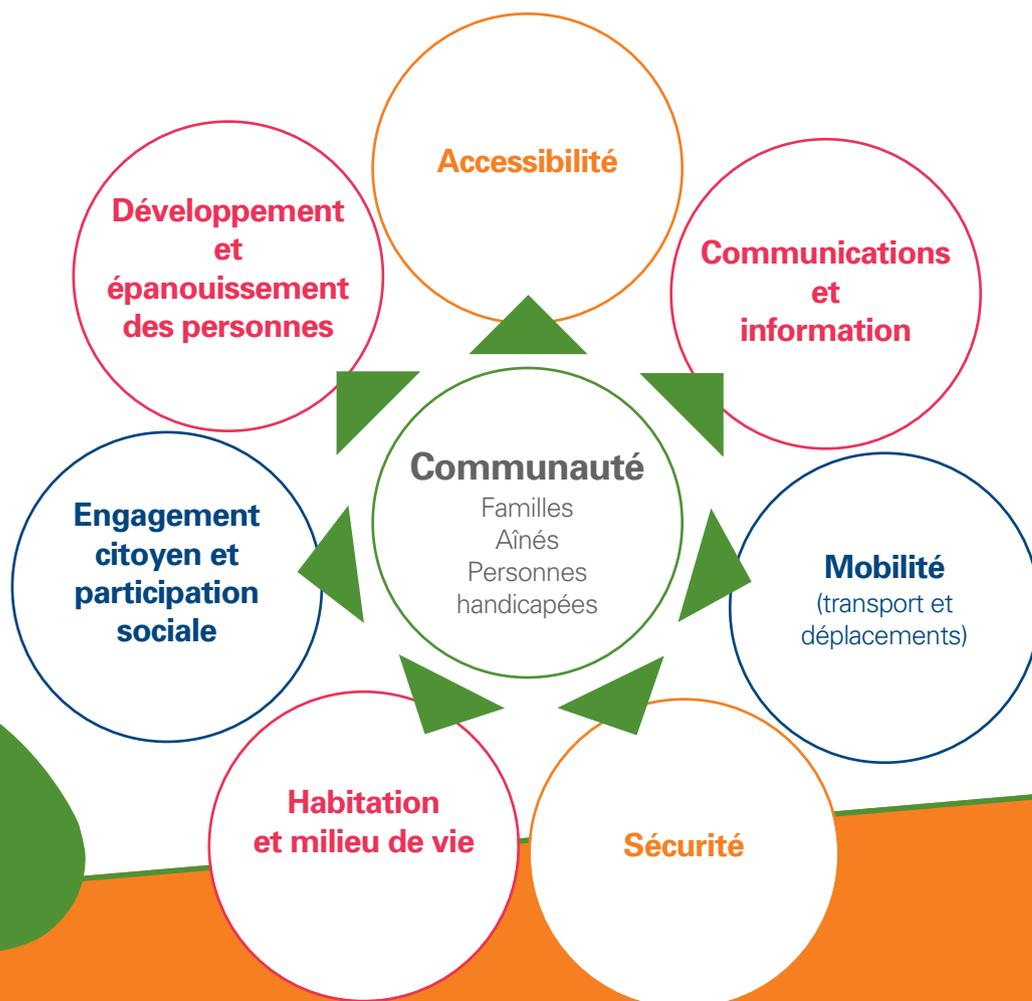
- citoyenne, faisant en sorte que chacun soit dans son chez soi à Terrebonne et puisse avoir l'opportunité de participer à la vie communautaire, politique et civique;
- économique, ne discriminant pas les citoyens selon leurs conditions financières et garantissant pour tous l'accessibilité aux services et aux programmes;
- fonctionnelle, permettant à tous de jouir pleinement des services municipaux, notamment en ce qui a trait aux lieux publics et au transport;
- territoriale, tenant compte des réalités spécifiques des milieux de vie et des secteurs de la ville, dans une perspective d'équité.

Grâce à l'inclusion, on peut diminuer l'exclusion et la marginalisation d'individus au sein de la communauté. L'inclusion combat l'isolement et permet à chacun de trouver et de prendre sa place au sein de la collectivité.



# Domaines d'intervention

Considérant à la fois les compétences légales municipales et les expériences passées en matière de politiques publiques, la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine de la Ville de Terrebonne a défini sept domaines d'intervention spécifiques sur lesquels s'oriente la politique visant les familles, les aînés et les personnes handicapées. Ces sept domaines se veulent les assises sur lesquelles repose en grande partie la qualité du milieu de vie terrebonnien.



## Accessibilité

Ce terme renvoie à une multitude de réalités, mais désigne fondamentalement l'ensemble des modalités permettant à un citoyen et à une citoyenne d'accéder aux services publics, quelles que soient ses caractéristiques ou sa situation. Au-delà des aspects physiques et financiers, qui sont les deux dimensions les plus communes, il faut également considérer les aspects temporels (temps disponible, horaires) et culturels (connaissances, valeurs, coutumes) de l'accessibilité.

Les familles se transforment et font face à des défis grandissants en matière de conciliation famille-travail, d'éducation des enfants et de maintien de conditions économiques et sociales permettant l'épanouissement de leurs membres.

Le vieillissement de la population se traduit par une demande croissante de services dans un contexte de diversité quant aux réalités des aînés en matière d'intérêts, de capacités, de besoins et de moyens.

Les personnes handicapées font face à différentes contraintes limitant leur intégration pleine et entière aux activités de la vie courante : socialisation, éducation, emploi, loisir, transport, etc. La situation est d'autant plus délicate si l'on tient compte de la multitude des incapacités qui existent et des moyens à déployer pour les atténuer.

Dans ce contexte de complexité, il devient nécessaire de garder à l'esprit la connaissance des réalités et des besoins des citoyens afin d'adapter les actions mises en place et faire en sorte que les ressources soient mobilisées de façon pertinente et significative.

**Orientation :**  
**Développer et promouvoir le réflexe « accessibilité » dans la planification des services municipaux.**

Objectifs :

- Bonifier l'accès aux services en tenant compte des besoins des citoyens.
- Favoriser l'application des normes d'accessibilité universelle.
- Assurer, au sein de tous les services municipaux, une mise à jour continue des caractéristiques et des besoins de la population.

## Communications et information

Nous vivons dans une ère où la communication et l'information n'ont jamais pris autant d'importance dans nos vies. Il est du devoir de la municipalité de mettre en œuvre les stratégies permettant de joindre tous les citoyens et toutes les citoyennes au moyen de la diffusion de l'information et de la promotion sociale. Ce domaine inclut également l'accès à l'information, notamment dans une perspective de participation citoyenne aux affaires municipales.

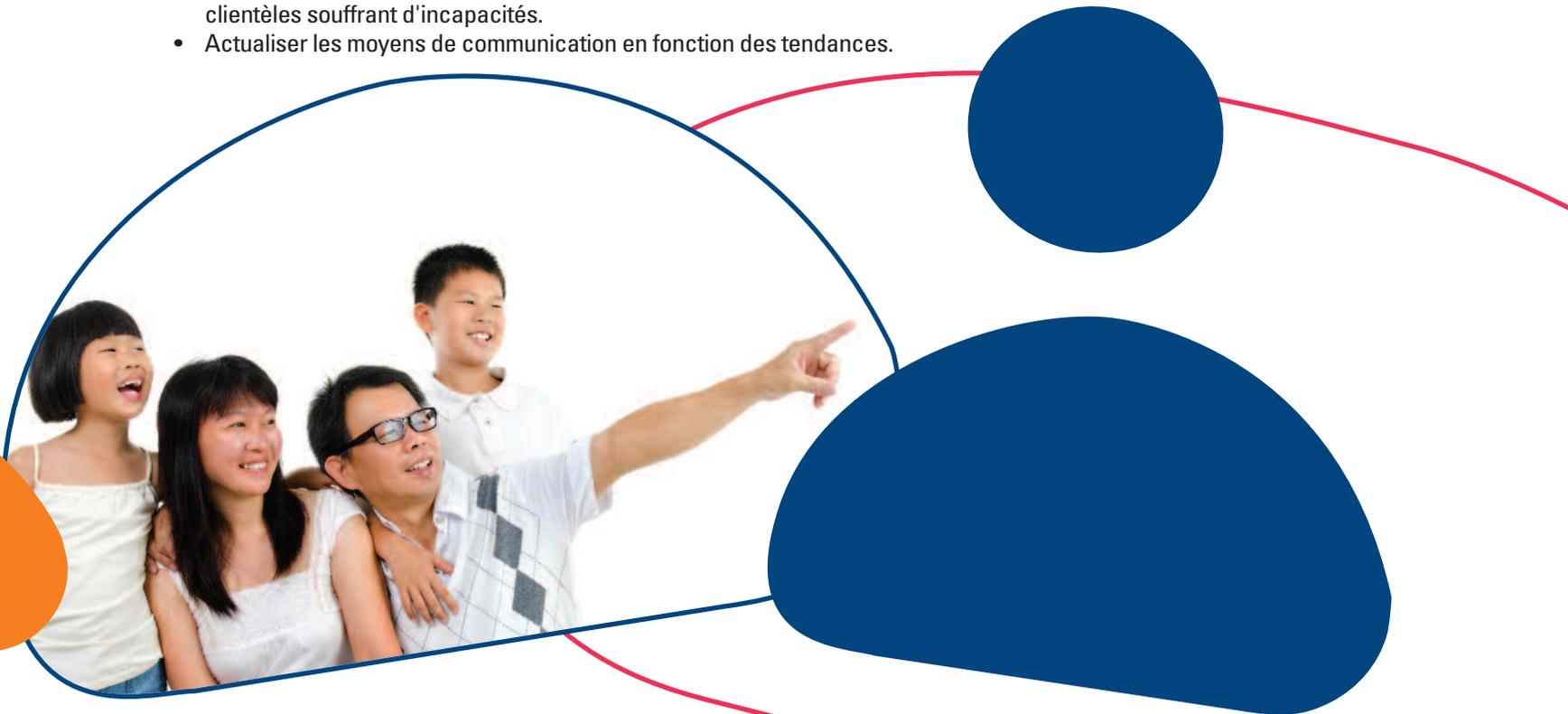
Les moyens de communication de la Ville de Terrebonne sont multiples et le site Web, ainsi que les médias écrits, sont appréciés et consultés par une grande majorité de résidents. La Ville se doit de s'assurer que les moyens déployés demeurent pertinents au regard de l'évolution des besoins et des caractéristiques de la population.

### **Orientation :**

**Assurer des communications efficaces et humaines entre la population et l'administration municipale.**

### Objectifs :

- Joindre les clientèles cibles sur les plateformes qu'elles utilisent.
- Assurer que la diffusion de l'information réponde aux besoins des citoyens, incluant les clientèles souffrant d'incapacités.
- Actualiser les moyens de communication en fonction des tendances.



## Mobilité (transport et déplacements)

La mobilité concerne tous les citoyens et cette question ne devrait pas se traduire par un problème, peu importe le moyen utilisé ou la raison du déplacement. Qu'il s'agisse de transport actif, adapté, collectif ou que ce soit en fauteuil roulant, avec une poussette ou en automobile, nul ne devrait s'inquiéter de la qualité ni de la facilité de ses déplacements.

La ville de Terrebonne couvre un grand territoire et les axes de transport n'ont pas forcément été prévus pour les changements qu'a connus la Ville au cours des ans : fusion municipale, croissance démographique, implantation de services et d'institutions à rayonnement régional, etc. Les déplacements s'avèrent parfois problématiques, quels que soient leur nature et le moyen de transport utilisé, et cette situation risque d'empirer, considérant la croissance démographique prévue dans les prochaines années. Si, dans certains cas, les mesures ne peuvent être que correctives, les futures actions se doivent de tenir compte des besoins de tous en matière de mobilité, tout en respectant les principes de développement durable adoptés par la Ville de Terrebonne.

### **Orientation :**

**Assurer et faciliter une mobilité sécuritaire et efficace.**

Objectifs :

- Promouvoir et améliorer l'accès aux réseaux de transport actif et à leur interconnectivité et être attentif aux besoins des personnes handicapées, des aînés et des adolescents.
- Faciliter les déplacements intra-municipaux par le transport en commun.
- Poursuivre les actions relatives à l'amélioration du réseau routier local.

## Sécurité

La sécurité est une affaire qui touche, au quotidien, toutes les sphères de la vie, de là son importance pour la qualité du milieu de vie. Elle s'avère également cruciale en situation de crise, où l'on s'attend à ce que les instances publiques qui disposent des ressources et de l'expertise nécessaires, notamment la municipalité, puissent réagir promptement en tenant compte des besoins particuliers des personnes.

Pour la Ville de Terrebonne, la sécurité publique concerne autant la Direction générale, la Direction des incendies et la Direction de la police que toutes les autres directions, particulièrement en cas de sinistre. Elle est aussi l'affaire de tous les citoyens et de toutes les citoyennes par leur devoir de vigilance et leur contribution au maintien d'un milieu de vie agréable et sécuritaire pour tous.

### **Orientation :**

**Assurer la sécurité publique tout en sensibilisant et en responsabilisant la population par des activités de protection et de prévention.**

Objectifs :

- Renforcer le sentiment de sécurité de la population dans les milieux de vie.
- Informer la population sur les programmes de sécurité publique déjà existants.
- Bonifier les programmes de prévention du crime et du risque.
- Maintenir et développer de nouvelles approches en matière d'intervention auprès des personnes vulnérables.

## Habitation et milieu de vie

L'habitation constitue l'environnement premier de la personne. Le lieu de résidence s'avère ainsi un espace fonctionnel pour les activités essentielles de la vie, mais également un lieu intime où les pensées et les émotions sont vécues au quotidien. Tandis que le milieu de vie réfère au rayon plus large dans lequel se situe l'habitation : c'est l'environnement immédiat, la rue sur laquelle on habite, le voisinage. Ces deux aspects ont une influence directe sur la qualité de vie de la personne par leur qualité, leur fonctionnalité, leur esthétique et les rapports à l'autre qu'elles stimulent ou non.

La Ville de Terrebonne est reconnue pour la qualité de vie qu'elle offre à ses résidents et sa croissance démographique des dernières années démontre bien son attractivité. L'accès au logement s'avère toutefois problématique pour les citoyens moins fortunés ou ayant des besoins spécifiques en matière d'habitation. Personne ne devrait avoir à quitter sa ville de résidence parce qu'il n'y trouve pas à se loger convenablement, selon ses moyens et ses besoins.

L'environnement immédiat revêt également une importance considérable sur la qualité de vie : il faut être bien chez soi, mais aussi dans son voisinage. Le cadre urbain se doit par conséquent d'être convivial et de qualité, quel que soit le quartier ou le type d'habitation.

### **Orientation :**

**Penser « familles, aînés et personnes handicapées » dans le cadre de la planification de l'habitation et du milieu de vie.**

### Objectifs :

- Encourager le développement de logements diversifiés répondants aux besoins des familles, des aînés et des personnes handicapées.
- Planifier, dans les quartiers, un cadre urbain harmonieux, fonctionnel et respectant les normes d'aménagement du territoire.
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle.
- Favoriser la conciliation travail-famille par la promotion de l'emploi local.



## Engagement citoyen et participation sociale

L'appareil municipal gère la Ville et ses services, mais ce sont les citoyens et les citoyennes qui font la communauté et qui contribuent, par leur engagement et leur participation à petite ou à grande échelle, à la qualité du tissu social. La véritable démocratie s'exprime non seulement par la participation citoyenne aux affaires politiques de la ville, mais également à travers le bénévolat, la vie associative et l'entraide.

La participation sociale est une condition essentielle de la vie collective. Chacun doit pouvoir y faire sa place, nonobstant son origine ethnique, son âge ou sa condition. Une communauté solidaire est une communauté qui combat l'exclusion et qui sait reconnaître l'apport exceptionnel de la diversité.

L'engagement citoyen et la participation sociale, c'est la possibilité pour tous de contribuer à la vie de la communauté à travers ses différentes sphères d'activités : éducation, emploi, loisir, vie communautaire, etc. Chacun peut ainsi prendre sa place au sein de la collectivité et participer au dynamisme et à la richesse du milieu. C'est aussi à travers ces activités que se développent la socialisation, les liens de confiance, l'amitié et le sentiment d'appartenance à un groupe et à la communauté. Chacun devrait pouvoir profiter des avantages liés à la participation de la vie collective.

### **Orientation :**

**Encourager l'engagement citoyen par la participation à la vie collective.**

#### Objectifs :

- Renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur communauté.
- Initier et appuyer les actions encourageant la participation sociale.
- Soutenir les initiatives citoyennes présentant un impact positif pour la communauté.
- Maintenir et soutenir les mécanismes de concertation et de consultation.
- Promouvoir les gestes d'entraide et de solidarité à petite et à grande échelle.
- Contre l'isolement.
- Combattre les préjugés et la discrimination.





## Développement et épanouissement des personnes

La municipalité est un milieu de vie et se doit, en tant que tel, d'offrir les opportunités permettant aux citoyens de se développer et de s'épanouir. On pense bien sûr aux activités récréatives ou culturelles, mais également aux aménagements et aux programmes facilitant les saines habitudes de vie ou à la conciliation famille-travail.

L'évolution démographique des dernières décennies démontre clairement le pouvoir attractif de Terrebonne et la tendance ne semble pas vouloir se renverser au cours des prochaines années. La Ville est appelée à poursuivre sa croissance et cette situation impose le défi de maintenir une culture de proximité malgré une administration à grande échelle.

**Orientation :**  
**Favoriser le développement des programmes, services et infrastructures visant le mieux-être des citoyens.**

Objectifs :

- Maximiser le déploiement des programmes, des services et des infrastructures visant le mieux-être des citoyens.
- Assurer un accès aux services de proximité sur tout le territoire.
- Favoriser l'accès à des activités de loisir variées sur tout le territoire.
- Promouvoir les saines habitudes de vie.





## Conclusion

La politique *Vivre... tous ensemble* élaborée par la Ville de Terrebonne est l'une des premières au Québec à être aussi inclusive et à prioriser un développement et un positionnement global de la qualité de vie de ses citoyens. Vivre à Terrebonne, c'est pouvoir y naître, y grandir et y rester jusqu'à ses vieux jours, peu importe sa situation. Vivre à Terrebonne, c'est évoluer dans un milieu qui reconnaît l'importance des résidents, car ils sont l'âme de la communauté. Vivre à Terrebonne, c'est s'épanouir et se développer dans une ville innovante, une ville à l'écoute de ses citoyens et de ses citoyennes.

Pour ce faire, la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine ainsi que les différentes directions des services municipaux agissent à titre de leviers afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la présente politique. Les différentes instances municipales sont aussi appelées à donner leur aval aux trois plans d'action distincts (famille, aînés, personnes handicapées) qui accompagnent la politique.

La Ville de Terrebonne entend assumer son rôle de leader dans les domaines d'intervention qui lui sont légalement attribués et souhaite la collaboration et l'adhésion des partenaires gouvernementaux et associatifs dans la poursuite des visées proposées par la présente politique.

# Membres de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine



Mme Marie-Claude  
Lamarche  
Présidente



M. Denis Poitras  
Vice-président



Mme Nathalie  
Bellavance  
Membre



M. Clermont  
Lévesque  
Membre

# Remerciements

## Informateurs clés

- Nathalie Côté, CSSS Sud Lanaudière
- Patrick Malboeuf, CSSS Sud Lanaudière
- Danielle Perreau, FADOQ
- Marc-André Plante, Carrefour Action Municipale et Famille
- Sylvain Manseau, OPHQ
- Hélène Bonin, Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées
- Jean-François Joly, Commission scolaire des Affluents
- Chantal Lalonde, Table des partenaires en dév. social
- Marc Charbonneau, Office Municipal d'Habitation de Terrebonne
- Daniel Pilon, MRC Les Moulins

## Organismes consultés

- A.B.C. des Manoirs
- Âge d'or Saint-Jean-Baptiste de Terrebonne
- Albatros 14 Lanaudière Inc.
- Amicale des Vétérans de Terrebonne
- Aminate
- Association de chasse et pêche des Moulins
- Association des devenus sourds et malentendants du Québec
- Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord
- Association du baseball mineur de Terrebonne Inc.
- Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités
- Association québécoise de loisirs folkloriques - Région Rive-Nord
- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
- Carrefour familial des Moulins
- Centre communautaire Les Amis de Lamater
- Centre l'Avenir
- Cercle de fermières de La Plaine
- Cercle de fermières de Lachenaie
- CHSLD de la côte Boisé
- Cité GénérAction 55+
- Club Astronomie des Moulins
- Club d'ornithologie de la région des Moulins (CORDEM)
- Club de l'âge d'or de Lachenaie
- Club de l'âge d'or de La Plaine
- Club de plongeon Camo
- Club Optimiste Lachenaie
- Coalition antibruit les Moulins
- Comité de loisirs Georges VI
- Comité de loisirs Les Bons Voisins - Île St-Jean
- Corps de cadets 2729 de Terrebonne
- CPE - Contact Jardin-Soleil
- CPE - Gamin-Gamine
- CPE - La Cigogne
- CPE - La Pirouline
- CPE - Les Bourgeons-Soleil
- CPE - Les Petites Girouettes
- CPE - Station Enfance des Moulins
- CSSS du Sud de Lanaudière
- Dysphasie Lanaudière
- Fondation Bon Matin Jeannine Cossette
- Je partage ma culture
- Jeunes Actifs des Moulins
- La Myriade
- La Résidence des fleurs
- La Rose Bleue
- Les Amis de la pétanque de Terrebonne
- Les Rentiers de La Plaine
- Les Répits de Gaby
- Ligue de balle molle junior de Terrebonne
- Ligue de sacs de sable de Terrebonne
- M.O.M.S. (Mouvement organisé des mères solidaires)
- Maison des jeunes Terrebonne
- Parrainage Civique Lanaudière
- Puits Eau Mali
- Service régional d'interprétariat de Lanaudière
- Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Lanaudière
- Vaisseau d'or des Moulins
- Vision dentaire internationale

## Consultantes

- Édith Juneau, consultante
- Marie-Claude Joly, conseillère

## Direction du loisir et de la vie communautaire

... et à tous les participants qui ont participé à la démarche de consultation !



## Vivre... tous ensemble

POLITIQUE VISANT LES FAMILLES, LES AÎNÉS  
ET LES PERSONNES HANDICAPÉES